

# HANDI EP





## La CCIAMP agit pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap (social, physique, économique...)

### Mission Emploi

Dans le cadre du projet de la mandature 2016-2021, la CCIAMP place l'emploi au cœur de ses priorités, objectifs :

- Permettre aux entreprises de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée
- Dynamiser Aix-Marseille-Provence pour accéder aux standards de territoires comparables.

Cette nouvelle politique volontariste nous conduit à nous interroger sur la place du travailleur en situation de handicap et aux actions à mener auprès des 115 000 entreprises du territoire pour favoriser leur insertion et leur maintien dans l'emploi :

Comment lutter contre les discriminations ? sensibiliser les entreprises ? rappeler les obligations légales, les dispositifs pour faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap.

La CCIAMP, dans le cadre de la mission Emploi, prend la pleine mesure de l'enjeu et souhaite prendre part à la réflexion et à l'action pour favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap, jouer un rôle de facilitateur.

### Mission Formation

Les CCI sont historiquement en charge de missions régaliennes, et opérateurs en matière de formation.

Deuxième réseau de formation après l'Education Nationale, les CCI forment des jeunes, des apprentis et les salariés au plus près des attentes des entreprises. C'est là leur facteur différenciant.

La CCIAMP accompagne également des jeunes en situation de handicap qu'elle forme et accompagne en alternance, notamment à l'EP et au CFAIM.

A l'EP et dans chaque Ecole partenaire du CFAIM, un référent handicap est nommé.





**Appui aux entreprises** (mise en conformité avec la loi Personnes à Mobilité Réduite)

La CCIAMP propose différentes actions aux commerçants :

- Accompagnement de conseillers Commerce dans l'évaluation du point de vente (afin de repérer rapidement les principaux efforts à fournir pour être en conformité avec la loi) et information sur les normes, démarches administratives, dérogations, idées pratiques, fournisseurs et prestataires...
- Information, par un conseiller juridique de la CCIMP, sur les responsabilités, à la lecture du bail commercial, dans le cadre de travaux de mise en conformité.
- Contrôle, par un conseiller du CFE, des dossiers de demande d'autorisation de travaux ou de dérogation.

La CCIAMP propose également aux responsables d'hébergement de tourisme un kit d'information (développé par Bouches du Rhône Tourisme, l'UMIH et la CCIAMP) pour choisir les outils adaptés à leur projet de mise aux normes (de l'autodiagnostic au choix d'un prestataire extérieur), envisager toutes les solutions, des travaux aux dérogations, et aller plus loin grâce au label Tourisme et Handicap

**L'EP agit depuis plus de 85 ans** pour accompagner les jeunes à des moments clés de leur vie : choix d'orientation, recherche de stage ou d'alternance pendant leur scolarité ou d'emploi à l'issue de leur formation et au cours de leur vie professionnelle. Sans l'avoir formalisé au préalable l'EP agit notamment pour offrir des « secondes chances », déclencher l'ascenseur social via l'alternance, susciter des vocations par la découverte des métiers, vivre la diversité au quotidien : accueil en formation de jeunes adultes ou seniors, de toutes origines sociales, géographiques, religieuses, ou en situation de handicap et propose des formations qualifiantes ou diplômantes, infra bac ou post bac, initiales ou continues, de courte ou longue durée.

Les valeurs sont restées identiques au fil du temps et des générations et le règlement intérieur de l'établissement est le garant de leur respect.



Cette politique associe non-discrimination, inclusion et diversité. Elle est portée par l'ensemble des équipes enseignantes et administratives qui interviennent à l'EP afin de donner à chacun toutes ses chances de réussir ses études et son intégration dans la vie professionnelle.

### DISPOSITIF HANDI

L'EP vous accompagne au cours de votre scolarité :  
Du primo-accueil à l'aménagement des examens visant à l'obtention du diplôme ou de la certification.

Faites-vous connaître auprès de nos services le plus tôt possible, notamment lors des événements suivants :

- Première information (salons, Point A...)
- Tests d'orientation
- Journée Portes Ouvertes
- Dépôt du dossier de candidature
- Entretien de recrutement sur l'un de nos programmes
- Processus de rentrée administrative

À l'issue de votre inscription et pour des aménagements particuliers : rencontrez le référent handicap et/ou le responsable de votre programme, vous remplirez ensemble un questionnaire vous permettant d'exprimer vos besoins.

L'équipe pédagogique, tenue à la plus stricte confidentialité, vous accompagne tout au long de votre cursus et selon l'évolution de vos besoins.

Documents à fournir :

- certificat médical et/ou reconnaissance du handicap - copie du PAI ou PAP ou du PPS et GEVASCO

### FINANCEMENT

Si vous relevez du régime étudiant :

**CROUS** : Bourses de l'enseignement supérieur et/ou logement en résidence universitaire – Demande à formuler entre le 15 janvier et le 30 avril précédent la rentrée. Attribution selon des critères sociaux.

**Fédéeh** : <https://www.bourses-fedeeh.fr> en février /mars

Pour plus d'informations :

- MDPH : 0800 814 844
- vosdroits.service-public.fr

*Référent handicap EP : 04 91 14 26 96*